



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr

Mardi 10 octobre 2023

LÉGALISATION DU CANNABIS À BÈGLES : LE COMITÉ CONSULTATIF ET LE CONSEIL SCIENTIFIQUE AU TRAVAIL

C'est la prochaine étape dans la mise en œuvre de l'expérimentation de la légalisation du cannabis sur le territoire béglais. Après en avoir précisé les raisons et les contours lors d'un colloque rassemblant 200 personnes en juin dernier, le maire Clément Rossignol Puech souhaite poursuivre la réflexion collectivement : un comité consultatif et un conseil scientifique sont créés pour concevoir un cahier d'expérimentation.

Convaincu de la nécessité de faire évoluer le cadre législatif actuel, le maire Clément Rossignol Puech poursuit son engagement à faire de Bègles un territoire d'expérimentation de la légalisation encadrée du cannabis.

En juillet dernier, le conseil municipal lançait un comité consultatif de co-construction et de suivi du projet de légalisation, composé de 15 Béglais-es volontaires et tiré-es au sort, et de 15 professionnel-es du territoire concerné-es par cette thématique. Sa mission : constituer un cahier d'expérimentation qui posera les contours d'une expérimentation locale qui fonctionne et qui intégrera différentes contributions d'acteurs. Pour ce faire, le comité sera suivi dans ses missions et réflexions par un conseil scientifique composé de juristes, spécialistes du cannabis, professionnel-es de l'addiction et du médico-social, chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales et représentant-es d'institutions locales.

LES ÉTAPES DE LA CONSTITUTION DU CAHIER D'EXPERIMENTATION

L'objectif du cahier d'expérimentation est de construire un modèle correspondant pleinement aux besoins, ainsi qu'aux capacités de faire du territoire.

- ➔ Le conseil scientifique se réunira **le 13 octobre, à 9h30 à la mairie**, pour formuler des préconisations au comité consultatif.
- ➔ Le comité consultatif se réunira pour étudier ces propositions **le 21 octobre à 9h30 à ChapitÔ**, à l'occasion d'une demi-journée de travail.
- ➔ Enfin, une réunion de consensus entre les deux instances sera organisée **le 10 novembre, de 15h à 18h30, à ChapitÔ**, afin de valider le cahier d'expérimentation.

Une fois finalisé, le cahier d'expérimentation sera remis au Président de la République.

Une réunion publique de restitution de la démarche auprès des Béglais-es sera organisée début 2024.